

Justice environnementale



[Éditorial : Vers Copenhague pour la justice environnementale](#)

Par Gerry Barr

Le Sommet des Nations unies sur les changements climatiques prévu en décembre à Copenhague, au Danemark, doit s'avérer l'un des tests les plus rigoureux auxquels sera soumise notre génération. Tous nos efforts devront converger vers la conclusion d'un accord ambitieux, mais juste et équitable pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui sera en place après 2012 (CCNUCC). Que faut-il réaliser à Copenhague?

[Le Canada à la croisée des chemins : le climat et la justice dans le monde](#)



Par Graham Saul

Le Canada est à la croisée des chemins pour ce qui est du changement climatique. Le Congrès américain s'apprête à adopter une loi sur le climat, et le Sommet des Nations unies sur les changements climatiques, le plus important de l'histoire, aura lieu à Copenhague dans quelques semaines. Par ailleurs, le Canada accueillera les leaders des pays du G8 et du G20 en 2010. Et là encore, le changement climatique sera à l'ordre du jour.

[La résilience en agriculture](#)



Par Paul Hagerman et Carol Thiessen

Chaque année, Essie Khumalo entretient le sol sablonneux de son petit lot de terre dans le district de Nkayi situé dans le nord-ouest du Zimbabwe, travaillant laborieusement en vue de récolter assez de vivres pour nourrir ses cinq petits. Ses rangs de maïs sont à la merci des caprices du temps, de la difficulté d'obtenir des intrants (p. ex. : le fourrage, le matériel agricole, les semences, l'énergie) et d'autres effets perturbateurs.

[Mouvement pour la justice environnementale](#)



Entrevue avec le Dr Yuri Melini

Le Dr Yuri Melini est directeur du Centro de Acción Legal, Ambiental y Social du Guatemala (CALAS) (Centre de poursuites en justice qui portent sur des dossiers sociaux et environnementaux, au Guatemala). Il milite depuis longtemps en faveur de la justice environnementale et des droits des Autochtones. En juin 2008, le tribunal constitutionnel du Guatemala a donné gain de cause à CALAS, une décision qui a entraîné la modification de la législation en matière d'exploitation des mines à ciel ouvert. Cette décision de la Cour suprême allait assurer la protection des collectivités vivant près des mines.

[Financer l'adaptation aux changements climatiques : Leçons tirées de la réforme de l'aide](#)



Par Brian Tomlinson

Il est incontestable que les chocs du changement climatique se répercuteront principalement et plus directement sur les pays les plus pauvres où des milliards de personnes vulnérables vivent déjà dans la pauvreté. Il est incontestable aussi que les pays industrialisés les plus riches, qui sont la source même de 90 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre, doivent assumer l'écrasante responsabilité de s'attaquer à la crise.

[Environnement fragile, État fragile : conflits, crises et changements climatiques](#)



Par Surendrini Wijeyaratne

Les changements climatiques, en aggravant les effets néfastes de la dégradation environnementale, contribuent à l'augmentation de la pauvreté et à la marginalisation et engendrent des conflits violents. L'intensité accrue et la fréquence des catastrophes naturelles liées au climat, notamment les inondations, les sécheresses et les cyclones, accroissent la fréquence des catastrophes humanitaires. Les États fragiles, dont la capacité de réagir à une situation de crise est déjà limitée, seront encore plus fragilisés lorsqu'ils auront à faire face simultanément au problème de la pauvreté, aux conflits, aux situations de crise et aux changements climatiques.

Vers Copenhague pour la justice environnementale

Par Gerry Barr



Le Sommet des Nations unies sur les changements climatiques prévu en décembre à Copenhague, au Danemark, doit s'avérer l'un des tests les plus rigoureux auxquels sera soumise notre génération. Tous nos efforts devront converger vers la conclusion d'un accord ambitieux, mais juste et équitable pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui sera en place après 2012 (CCNUCC). Que faut-il réaliser à Copenhague?

Les pays riches, tel le Canada, enregistrent les plus grandes concentrations de gaz à effet de serre, dont les répercussions néfastes ont entraîné une détérioration de la planète et lui font courir un grave danger. C'est pourquoi nous, et d'autres pays du Nord, devons prendre des mesures pour une économie à faible émission de carbone. Le Canada doit aussi contribuer aux efforts que font les pays en développement en vue de s'éloigner du modèle d'industrialisation à grande émission de carbone. Nous devons leur faciliter l'accès à la technologie et aux ressources nécessaires pour qu'ils soient en mesure de gérer cette transition.

Les pays les moins responsables des changements climatiques sont ceux qui souffrent le plus des conséquences désastreuses pour les populations : les conditions météorologiques extrêmes, les sécheresses, la hausse du niveau des océans et l'insécurité alimentaire. Le Canada doit non seulement s'efforcer d'atténuer les changements climatiques, mais aussi financer généreusement l'adaptation à ces phénomènes, et la réduction des risques de catastrophe – grâce à des projets pouvant aider les plus démunis à réduire leur vulnérabilité face aux bouleversements climatiques. La Banque mondiale estime qu'entre 2010 et 2050 il faudra allouer à l'adaptation 61 milliards de dollars par année. La part du Canada s'élèverait alors à 2,2 milliards.

Il ne s'agit pas ici de charité mais bien de justice. Nombreux sont les mouvements et réseaux du Sud qui réclament à juste titre que les responsables des catastrophes écologiques paient leur dette – une dette vis-à-vis des pays et des populations du Sud. Elles ont assisté, pendant des décennies, au pillage de leurs ressources, à la destruction de la biodiversité, au déversement, chez eux, de quantités de déchets, au développement industriel intensif et à la consommation excessive d'énergie, autant de facteurs responsables du réchauffement planétaire.

Les organisations humanitaires prédisent que le nombre des catastrophes naturelles dues au climat, comme les inondations, les sécheresses et les ouragans, ne cessera d'augmenter. Les déplacements de populations, les maladies et la perte des moyens de subsistance imposeront un lourd fardeau aux capacités déjà limitées des États. D'autre part, dans les États fragiles en conflit, les changements climatiques soulèvent des tensions sociales et exacerbent les différends, minant ainsi la résilience des collectivités marginalisées.

Les négociations de Copenhague ne doivent pas consister en un simple exercice technique – encore qu'on ne manquera pas d'aborder des questions de mécanismes et de techniques. Au cœur de la crise du climat se trouvent les violations à grande échelle des droits de la personne, à savoir

le droit à l'alimentation et à l'eau, à un environnement sain, à un emploi, à l'éducation, à des moyens d'existence, à la participation politique et à la liberté de vivre sans peur et sans violence. Les négociations devraient aboutir à l'établissement de normes qui donnent aux plus démunis de la planète — les peuples autochtones, les collectivités rurales, les groupes marginalisés sur les plans politique et économique, et les femmes — les moyens de défendre leurs droits. Tous ces groupes ne sont pas seulement des victimes d'une situation climatique sans issue; ce sont des agents du changement dont il faudrait prendre en considération les pratiques viables en vue d'apporter les vraies solutions aux problèmes découlant du changement climatique. Leur leadership est crucial.

Au Danemark, la justice environnementale devra figurer à l'ordre du jour des rencontres. Il nous faut un programme d'action englobant tous les aspects qui, tel le commerce, contribuent à ce problème complexe. Une semaine avant le sommet de Copenhague, les gouvernements se rencontreront à Genève à l'occasion de la septième réunion ministérielle que tiendra l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour le Cycle de Doha (ronde de négociations commerciales qui devaient particulièrement cibler les besoins des pays en développement).

Il faut réorienter le commerce et le régime d'investissement à l'échelle internationale en s'écartant des secteurs industriels grands consommateurs d'énergie, des combustibles fossiles, et de l'agriculture intensive, pour se tourner vers une production durable et des énergies de remplacement. Le Canada doit seconder les efforts de l'OMC et exercer des pressions pour l'instauration de mesures favorables aux petits exploitants agricoles et à leurs pratiques viables. Le Canada devrait préconiser des régimes qui élargissent les droits à la propriété intellectuelle de sorte que les pays en développement puissent se doter des technologies qui favoriseront leur développement.

À l'approche de ces moments clés de notre engagement, que ce soit à la conférence sur les changements climatiques prévue à Copenhague en décembre 2009, à la réunion de l'OMC à Genève le 30 novembre, ou aux rencontres des G20-G8 au Canada en 2010, assurons-nous que l'accent sera mis sur l'équité, la justice et les droits.

Il ne tient qu'à nous que le Canada réponde comme toujours à ses obligations, place la justice environnementale au cœur du débat et milite en faveur d'une réforme des politiques pour assurer une gestion adéquate de la crise climatique et de l'économie à l'échelle mondiale. Il est temps de mettre un terme à l'exploitation des moyens de subsistance et des populations les plus marginalisées du monde, et de commencer à prendre en compte leurs propres solutions au Sommet des Nations unies sur le climat à Copenhague.

Gerry Barr

Président-directeur général

Conseil canadien pour la coopération internationale

Le Canada à la croisée des chemins : le climat et la justice dans le monde

Par Graham Saul



La Deep and Drastic Cuts Parade : Organisée par People's Action on Climate Change en réaction aux réductions brutales des dépenses, cette manifestation cherchait à mettre en évidence la vulnérabilité de la majorité des secteurs marginalisés face au changement climatique. ©Asia Pacific Research Network

Le Canada est à la croisée des chemins pour ce qui est du changement climatique. Le Congrès américain s'apprête à adopter une loi sur le climat, et le Sommet des Nations unies sur les changements climatiques, le plus important de l'histoire, aura lieu à Copenhague dans quelques semaines. Par ailleurs, le Canada accueillera les leaders des pays du G8 et du G20 en 2010. Et là encore, le changement climatique sera à l'ordre du jour.

Le pessimisme qui entoure la crise du climat nous fait oublier que nous avons accompli des progrès considérables dans la lutte au changement climatique.

La plupart des Canadiens se disent maintenant convaincus que les changements climatiques sont bien réels et anthropiques. Ils admettent qu'une tâche difficile nous attend, et que nous devons absolument nous en acquitter.



Ces arguments pourtant parfaitement rationnels qui tiennent compte de notre intérêt personnel suffiront-ils à persuader le Canada d'assumer sa juste part?... Nous devons aussi chercher à saisir toute la portée éthique et morale du problème si nous voulons que le Canada relève le défi.



Les Canadiens commencent aussi à comprendre qu'ils doivent agir dans leur propre intérêt. Le chaos climatique sera une mauvaise affaire pour tous, et le reste du monde ne se croisera pas les bras ni ne permettra que le Canada n'assume pas sa part. Il en coûtera moins d'investir aujourd'hui dans les solutions que de se voir contraint à réparer les dégâts ou même d'être forcé, dans une ou deux décennies, de prendre des mesures draconiennes.

Dans l'immédiat, la révolution des énergies propres constitue un « créneau économique » exceptionnel en ce 21^e siècle, et pourtant, le gouvernement fédéral hésite encore à prendre position pendant que nos principaux partenaires commerciaux nous devancent.

Ces arguments pourtant parfaitement rationnels qui tiennent compte de notre intérêt personnel suffiront-ils à persuader le Canada d'assumer sa juste part? Bien que ces considérations soient un important appel à l'action pour le climat, nous devons aussi chercher à saisir toute la portée éthique et morale du problème si nous voulons que le Canada relève le défi.

En premier lieu, le Canada est probablement bon dernier parmi les pays industrialisés lorsqu'il s'agit de prendre des mesures relatives aux changements climatiques. Notre pays a encore du chemin à faire pour parvenir à un résultat, si médiocre soit-il.

Figurant parmi les dix premiers pollueurs de la planète, notre pays est classé dernier selon le plus récent [G8 Climate Scorecard](#), produit conjointement par le Fonds mondial pour la nature et Allianz SE. Ce rapport indique que le Canada est l'un des pays du G8 où les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter.

Le Canada est également le 56^e sur la liste de 57 pays évalués selon le [Climate Change Performance Index](#) 2008 publié annuellement par Germanwatch and Climate Action Network Europe. Le rapport, en comparant le rendement de 57 pays industrialisés et émergents, a conclu que l'Arabie saoudite affichait les pires résultats.

En deuxième lieu, il convient de noter que le Canada sera forcé de collaborer, car le défi est bien plus considérable que ne le pensent la plupart des gens.

L'Union européenne, et plus récemment les leaders du G8 (y compris le Canada), s'est donné pour objectif de limiter le réchauffement climatique à deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. L'argumentation est qu'un réchauffement mondial au-dessus de deux degrés mettrait en danger la vie sur terre en déclenchant une spirale de phénomènes climatiques dont il serait impossible de renverser l'évolution.

Les meilleures études scientifiques indiquent que pour avoir une chance raisonnable de maintenir le réchauffement climatique sous les deux degrés, il faut que d'ici à 2020, les pays industriels réduisent leurs concentrations de gaz à effet de serre de 40 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990. Ils devraient aussi contribuer 150 milliards de dollars US annuellement pour faciliter l'accès des pays en développement aux technologies axées sur l'énergie propre et leur adaptation aux chocs climatiques. Cette somme de 150 milliards \$ servira à financer non seulement l'adaptation, mais aussi la protection des forêts et les solutions de rechange en matière énergétique. Des fonds seront aussi affectés à l'agriculture, ainsi qu'à la recherche et au développement de moyens techniques.

Que signifie tout cela pour le Canada? La centaine et plus d'organisations canadiennes qui forment la coalition [KyotoPlus](#) soutiennent que si le Canada veut assumer sa juste part pour atteindre cet objectif, il devra réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 10 à 15 ans.

En d'autres termes, il faut déclencher une révolution industrielle, comme on n'en a jamais connu depuis la Deuxième Guerre mondiale.

En troisième lieu, il ne faudrait pas perdre de vue que, de l'avis des scientifiques, la vaste majorité des Canadiens n'a pas encore saisi les implications des phénomènes auxquels il faut s'attendre si l'on ne passe pas aux actes.

Le réchauffement de la planète est de près de 0,7 degré Celsius plus élevé qu'il ne l'était à l'ère préindustrielle, et ses effets se font déjà sentir. Dans un récent rapport d'Oxfam International, [Droit de survivre](#), il est signalé que, chaque année, environ 240 millions de personnes souffrent d'affections dues aux catastrophes climatiques, comme les sécheresses et les inondations, et ce nombre devrait doubler d'ici 2015 à cause des changements climatiques. Ces chiffres ne comprennent pas les répercussions qui déjà se font sentir à cause de la désertification galopante ou de la propagation, dans d'autres régions, de maladies telles que le paludisme, les conflits croissants liés aux ressources, etc.

« Il s'agit là d'une décision profondément morale, d'une décision dont les conséquences, sur le plan de l'éthique, seraient comparables à celles des atrocités qui ont marqué l'histoire de l'humanité, y compris l'esclavage, la ségrégation, le colonialisme, les génocides et la négation des droits des femmes et des travailleurs. »

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a énoncé les risques associés aux hausses de températures dépassant les deux degrés Celsius. Il fait valoir que des centaines de millions de gens s'exposeraient à des tensions accrues à cause du manque d'eau, de la malnutrition, des vagues de chaleur, des inondations et des sécheresses. Il y aurait une baisse de la production céréalière dans les zones tropicales, les côtes subiraient des dommages considérables et des centaines de milliers d'espèces seraient menacées d'extinction.

Devant l'ampleur de ces répercussions, il est facile de comprendre pourquoi les Canadiens ont du mal à se faire une idée des conséquences alors que nous sommes en train de franchir le seuil des deux degrés.

L'Agence internationale de l'énergie – un organe dirigé par les pays les plus riches du monde, y compris le Canada – prédit, dans sa publication 2008 [World Energy Outlook](#) (WEO 2008), que nous verrons le réchauffement du globe atteindre les six degrés d'ici à 2100 si nous maintenons le statu quo. Il y a déjà plusieurs années, pourtant, que le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat annonce ce scénario des six degrés.

Durant la période glaciaire où la majeure partie du Canada était recouverte de deux kilomètres de banquise ferme, la terre n'était que de cinq degrés plus froide en moyenne qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le dernier réchauffement planétaire au-delà de cinq degrés Celsius date de 30 à 50 millions d'années. Cela fait au moins quelques millions d'années depuis que la température a augmenté de trois degrés. Il est donc difficile de présumer de ce qui se passera.

En termes simples, dans un tel scénario, l'agriculture disparaîtrait et la vie deviendrait impossible sur presque toute la planète. De vastes régions du sud de l'Europe ressembleraient au Sahara, les principaux cours d'eau se tariraient durant la saison sèche, et il en résulterait le déplacement de milliards d'habitants.

Bien qu'il s'agisse d'un scénario tragique, nous devons retenir trois éléments lorsque nous parlons des répercussions des changements climatiques actuels et futurs. Premièrement, nous pouvons résoudre ce problème, nous savons ce qu'il faut faire et nous pouvons le faire sans abaisser sensiblement notre niveau de vie.

Deuxièmement, le Canada peut choisir d'assumer sa juste part ou il peut continuer d'ignorer le problème, mais de toute manière, un choix sera fait.

Troisièmement, il s'agit là d'une décision profondément morale, d'une décision dont les conséquences, sur le plan de l'éthique, seraient comparables à celles des atrocités qui ont marqué l'histoire de l'humanité, y compris l'esclavage, la ségrégation, le colonialisme, les génocides et la négation des droits des femmes et des travailleurs. Les répercussions seront de même amplitude. Il est toutefois possible d'éviter de tels dénouements.

Le Canada se range parmi les dix pays les plus pollués du monde, et sa population produit de deux à trois fois plus de gaz à effet de serre par personne que la plupart des pays européens; cinq fois plus que la Chine; et au-delà de dix fois plus que l'Inde. Nous comptons parmi les pays les plus riches de la planète; depuis plus de 15 ans, nous promettons sans cesse de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais nous manquons à notre promesse.

À cause de notre mode de vie, les habitants des régions les plus pauvres du monde meurent, l'extinction des espèces s'accélère, et cela met à mal l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Les pays en développement cherchent eux aussi à atteindre un niveau de vie qui leur

apporte le même confort et les mêmes opportunités que ceux dont nous jouissons, mais nous refusons de montrer que cela est possible sans avoir à bouleverser notre mode de vie.

Lorsque nos leaders élaborent une stratégie sur le climat et qu'elle reste sur les tablettes, lorsqu'ils prétendent qu'il faut attendre de voir ce que font les États-Unis, ou qu'ils suggèrent que les négociations n'aboutissent pas parce que l'Inde et la Chine mettent les bâtons dans les roues, il nous incombe d'aider les Canadiens à reconnaître que ces positions sont perverses.

L'humanité aura tort de faire des choix qui entraîneront l'extinction de centaines de milliers d'espèces. Il est inadmissible qu'une riche minorité crée un problème et refuse d'assumer sa juste part à la solution, tout en sachant que des milliards de gens vivant dans l'extrême pauvreté seront les premiers à subir les pires conséquences. Il serait inconcevable que les générations actuelles minent l'habitabilité de la planète et ruine les perspectives d'avenir des futures générations.

Nous devons trouver la façon d'expliquer tout cela aux Canadiens non seulement parce que c'est notre devoir, mais aussi parce que nous sommes appelés à amorcer un grand virage. Ce faisant, nous nous heurterons à la résistance farouche des personnes que l'on a convaincues des risques d'un tel virage, ainsi que de celles qui profitent du statu quo.

Le 21^e siècle offre des occasions inédites de passer à une économie axée sur les énergies propres. Et si nous obtenons les changements politiques nécessaires, le marché jouera de son influence pour relever le défi. Or, rien n'indique que nous atteindrons les objectifs en nous contentant de dire à la population canadienne qu'il est de son propre intérêt économique de trouver une solution au problème. Il faut apporter des arguments qui touchent la conscience même des Canadiens et non pas seulement leur portefeuille. Les gens ne quittent pas leur vie confortable pour se jeter dans l'arène à moins d'être mus par une profonde conviction morale ou d'être emportés par leur imagination.

Personnellement, je me sens privilégié de faire partie de la génération qui aura l'occasion d'accomplir une mission d'une telle ampleur. Je suis fier de mon pays et je voudrais qu'il réalise l'économie du 21^e siècle axée sur les énergies propres et qu'il profite des avantages qu'offrira la création de millions d'emplois. Je suis certain que nous jouirons d'un mieux-être en accueillant ces changements. Par ailleurs, je persiste et signe en disant que le refus de notre gouvernement de prendre ce virage témoigne d'un profond manquement moral et politique. Nous devons réclamer le changement maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Le problème du 21^e siècle réside dans le rapport de l'être humain à sa planète. Cette histoire se raconte déjà par la vie des habitants des pays pauvres et des communautés vulnérables, par l'extinction des espèces et par le sort que nous réservons à nos enfants et petits-enfants. Plus que tout autre enjeu, cette histoire d'une profondeur morale doit être marquée par notre lutte contre les changements climatiques. La crise du climat est comme une ligne dans le sable qui peut unir et inspirer les diverses collectivités, et la révolution des énergies propres doit être notre legs.

Graham Saul est le directeur général du Réseau Action Climat Canada.

Pour en savoir davantage

- [Climate Action Network](#)
- [Baromètre climat du G8](#)
- [Climate Change Performance Index](#)
- [Droit de survivre](#)
- [World Energy Outlook](#)
- [KYOTOPlus](#)

La résilience en agriculture

Par Paul Hagerman et Carol Thiessen



Cette fermière du Zimbabwe pratique la culture par paillis. Ainsi, dès qu'il se met à pleuvoir, elle peut ensemer son champ sans avoir à le labourer. ©Banque canadienne de grains

Chaque année, Essie Khumalo entretient le sol sablonneux de son petit lot de terre dans le district de Nkayi situé dans le nord-ouest du Zimbabwe, travaillant laborieusement en vue de récolter assez de vivres pour nourrir ses cinq petits. Ses rangs de maïs sont à la merci des caprices du temps, de la difficulté d'obtenir des intrants (p. ex. : le fourrage, le matériel agricole, les semences, l'énergie) et d'autres effets perturbateurs.

Essie Khumalo n'est pas la seule en proie à ces difficultés. Partout au Zimbabwe, les petits exploitants agricoles triment dur. Leurs récoltes et leur bétail subissent les dommages des années de sécheresse qui semblent plus fréquentes qu'autrefois. Les intrants agricoles se font plus rares et coûtent plus cher à cause de la hausse des prix du pétrole, de la conjoncture économique mondiale et du contexte politique dans le pays. Les agriculteurs recherchent une solution susceptible de les aider à résister à tant d'adversité. Pour la majorité d'entre eux, la production écologiste (PE) est la solution.

Pour la première fois, en 2007, notre fermière Khumalo s'est donc mise à la production écologiste dans son petit lot. Au début, elle n'y croyait pas vraiment et craignait que cette nouvelle méthode ne protège pas ses rangs de maïs de la sécheresse. Néanmoins, elle s'est appliquée à suivre les pratiques de production écologiste utilisées en Afrique australe.

Ainsi, au lieu de bêcher tout le sol de son lot, elle l'a préparé en traçant, au moyen d'une houe, des stations régulièrement espacées dans lesquelles elle a ajouté du fumier qu'elle a recouvert d'une fine couche de terre en concentrant l'engrais dans la rhizosphère (là où se trouvent les racines). Puis elle a recouvert la surface d'une couche de paillis pour retenir l'humidité, réduire l'érosion du sol et empêcher la croissance de mauvaises herbes. Enfin, elle a ajouté des matières organiques au sol. Lorsque la saison pluvieuse est arrivée, elle a planté une variété de semences

de maïs à pollinisation libre (qui ne sont pas des hybrides) qui pourront servir pendant plusieurs années.

Au moment de la récolte, Mme Khumalo a été si impressionnée par le rendement du lot cultivé selon le mode de production écologiste que ses doutes se sont dissipés : elle récoltait trois fois plus de maïs que par le passé.

La production écologiste favorise la capacité d'adaptation des petits exploitants et de leurs collectivités. Les trois caractéristiques principales de la PE sont :

- le respect du savoir local et l'innovation;
- la détermination à se tourner vers la diversité; et
- l'importance d'instaurer la confiance et de faire preuve de solidarité.

Les méthodes agricoles qui permettent de développer la capacité d'adaptation sont particulièrement cruciales en raison de la vulnérabilité croissante des agriculteurs et des contraintes dues aux changements climatiques.

Il a toujours été difficile de prévoir le temps, et cela paraît de moins en moins possible. Les modèles de changement climatique indiquent qu'au cours des prochaines décennies, les agriculteurs verront se multiplier des périodes de sécheresse de plus en plus longues, des orages de plus en plus dévastateurs (qui provoqueront l'érosion des sols et des inondations) des nuits plus chaudes (susceptibles de diminuer le rendement des cultures), et le ravage des cultures par des parasites agricoles. Pour que les agricultrices et agriculteurs préservent leurs moyens de subsistance et continuent de produire et de vendre des denrées alimentaires, ils doivent trouver les moyens de s'adapter à ces changements. Selon les estimations, les petits exploitants (deux hectares ou moins) produisent la moitié de tous les aliments consommés par la population mondiale. Si cette production baisse, il y aura de graves conséquences quant à leur capacité de se nourrir, mais aussi d'assurer la sécurité alimentaire à l'échelle de la planète.

L'agriculture résiliente ne concerne pas seulement les chocs climatiques. Nos systèmes agroalimentaires mobilisent beaucoup d'énergie pour la fabrication de fertilisants et d'autres produits agrochimiques, pour le transport des intrants et des récoltes, ainsi que pour alimenter la machinerie agricole. Presque toute cette énergie est tirée de combustibles fossiles dont nous remettons en cause l'utilisation, parce qu'ils sont à l'origine des changements

En 2008, une coalition d'ONG canadiennes préoccupées par la question de la sécurité alimentaire dans le monde a publié [Vers une plus grande résilience : Les petits agriculteurs et le devenir de l'agriculture](#). Ce document de travail décrit les caractéristiques de l'agriculture résiliente et offre, en conclusion, deux recommandations relatives à la politique que le Canada devrait adopter pour structurer son aide à l'étranger et promouvoir l'agriculture résiliente :

1. accroître l'aide aux petits exploitants agricoles, miser sur leurs connaissances et mettre l'accent sur la diversité;
2. freiner les menaces à la résilience des agriculteurs, comme le commerce inéquitable et la concentration des entreprises.

climatiques et qu'ils risquent de perturber l'agriculture, le prix du pétrole ayant considérablement augmenté. Un système agricole véritablement écologiste limiterait les risques dus aux perturbations. Au Zimbabwe, Essie Khumalo s'adonne à la production écologiste en utilisant du fumier pour enrichir le sol et du paillis pour éliminer les mauvaises herbes, de sorte qu'elle a pu limiter le recours aux fertilisants et ainsi diminuer la dépense d'énergie.

Les agriculteurs des pays en développement, du Honduras à l'Éthiopie et au Bangladesh, font face, entre autres, aux turbulences climatiques et aux chocs énergétiques. Même si les méthodes d'agriculture de conservation appliquées par Essie Khumalo au Zimbabwe ont porté leurs fruits, il serait utopique de penser qu'elles peuvent réussir n'importe où – il n'existe pas de méthode unique qui permette à tous les petits exploitants agricoles de faire face aux risques. Comment s'appliquerait l'agriculture écologiste sous d'autres latitudes?

La vie de la majorité des agriculteurs des pays en développement est caractérisée par le risque et la diversité. Outre les perturbations atmosphériques, les petits exploitants sont à la merci des risques financiers (concurrence internationale, et volatilité des prix des intrants et des produits alimentaires de base). Étant donné la mauvaise gouvernance et les services gouvernementaux insuffisants dans nombre de pays en développement, les petits exploitants s'exposent souvent à d'autres risques comme la maladie, les troubles sociaux, les services peu fiables (routes, irrigation) et le cambriolage. L'un des moyens de limiter ces risques réside dans la diversification : pratique de la polyculture et de l'élevage de plusieurs cheptels (pour se nourrir, produire de l'énergie, et vendre), diversité des tâches reliées au travail agricole (de la préparation de la terre aux activités d'entretien des sols à la suite des récoltes, et la conservation des graines pour les prochaines cultures), divers aspects du rapport à la terre (aspect culturel, productivité) et bien d'autres facteurs contribuant aux moyens de subsistance (consommation et vente des produits de la ferme, travaux extérieurs, paiements des factures, cueillette d'aliments sauvages).

À l'opposé, l'agriculture à haut niveau d'intrants pratiquée au Canada est réalisable, car les risques que courent les fermiers sont minimisés. Dans la plupart des cas, ils peuvent disposer des semences et des fertilisants, ainsi que des aliments et médicaments nécessaires à leurs cheptels. Ils peuvent compter sur les routes et les voies ferrées pour acheminer la marchandise. De plus, ils sont admissibles aux prêts et à l'assurance récolte. Même les risques continuels découlant des aléas du temps et de la conjoncture des marchés sont atténués grâce à l'irrigation, la culture en serre et les agences de commercialisation. Ainsi, ces agriculteurs ont pu se spécialiser dans la culture d'une ou de quelques denrées, ou se consacrer à l'élevage d'une diversité de cheptels et tirer parti des économies d'échelle.



Ces tiges de maïs sont entourées de paillis pour retenir l'eau de pluie, protéger le sol contre l'érosion et empêcher la prolifération des mauvaises herbes. ©Banque canadienne de grains

Pour inciter les pays en développement à la résilience, il importe d'examiner la diversité des cultures auxquelles s'adonnent les petits exploitants agricoles, et à partir de ces données, collaborer avec eux de manière à réduire les risques auxquels ils sont exposés. Il faudrait commencer par se familiariser avec leurs propres connaissances de la terre, leurs cultures et leur alimentation. Les agriculteurs font toujours des expériences et cherchent à découvrir de nouvelles choses. Ils auront toujours besoin de la recherche et des nouvelles connaissances, mais le processus d'apprentissage doit commencer avec eux, plutôt qu'avec les grandes entreprises agricoles ou les centres de recherche.

Plusieurs ONG canadiennes œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale ont pressé le gouvernement canadien de se pencher davantage sur les besoins des petits exploitants agricoles et de promouvoir les systèmes d'agriculture écologistes. La diffusion récente de la Stratégie en matière de sécurité alimentaire de l'ACDI ainsi que l'annonce (juillet 2009) que le Canada doublera les fonds alloués à la sécurité alimentaire démontrent que le gouvernement prend cet objectif au sérieux. Or, les modalités qu'adoptera le Canada pour promouvoir la sécurité alimentaire restent imprécises.

La démarche décisive de se doter d'une nouvelle stratégie indique que l'ACDI donne la priorité aux petits exploitants agricoles. L'intention est bonne, mais à quels résultats est-on en droit de s'attendre? Le but fixé par l'Agence « d'accroître l'accès des agriculteurs aux technologies agricoles » n'entraînerait-il pas une augmentation des risques en créant une plus grande dépendance à l'égard des intrants technologiques de pointe? L'ACDI utilisera-t-elle les résultats de recherche en agriculture pour imposer des méthodes, selon une approche verticale, ou misera-t-elle sur les connaissances que possèdent déjà les agriculteurs relativement à leurs sols et à leurs systèmes de production? L'investissement en matière de sécurité alimentaire est un pas dans la bonne direction, mais ne signifie en aucun cas que la nouvelle stratégie de l'Agence favorisera les systèmes de production écologistes.

Au Zimbabwe, l'agriculture résiliente est une forme de production écologiste qui non seulement aide les agriculteurs à produire plus de vivres et à s'adapter aux changements climatiques, mais joue également un rôle dans la prévention de tels changements. Le paillis et le fumier sont des organismes à forte teneur de carbone : leur incorporation au sol s'avère un moyen de stocker le carbone, ce qui réduit les émissions de CO₂. La production écologiste a été décrite avec justesse comme une technique gagnante sur toute la ligne. Elle permet d'atténuer les changements climatiques (en réduisant le CO₂), favorise l'adaptation et améliore les moyens de subsistance des agriculteurs pauvres.

Madame Khumalo est de plus en plus convaincue que l'agriculture résiliente lui est bénéfique. Les résultats de la première année l'ont impressionnée, et elle continue d'accroître la superficie de terre consacrée à la production écologiste, tout en encourageant la famille et les voisins à faire

de même. Elle constate l'amélioration du sol grâce à l'ajout de fumier qui s'enrichit chaque année des résidus des récoltes laissés dans le sol. Elle est convaincue que la production écologiste accroît à la fois sa capacité de résilience et ses moyens de subsistance.

Paul Hagerman et Carol Thiessen sont membres de l'équipe des politiques publiques de la Canadian Foodgrains Bank.

Pour en savoir davantage

-
- [Banque canadienne de grains](#)
 - [Vers une plus grande résilience](#)

Mouvement pour la justice environnementale

Entrevue avec le Dr Yuri Melini



Dr Yuri Melini au CCIC à Ottawa, Octobre 2009

Le Dr Yuri Melini est directeur du Centro de Acción Legal, Ambiental y Social du Guatemala (CALAS) (Centre de poursuites en justice qui portent sur des dossiers sociaux et environnementaux, au Guatemala). Il milite depuis longtemps en faveur de la justice environnementale et des droits des Autochtones. En juin 2008, le tribunal constitutionnel du Guatemala a donné gain de cause à CALAS, une décision qui a entraîné la modification de la législation en matière d'exploitation des mines à ciel ouvert. Cette décision de la Cour suprême allait assurer la protection des collectivités vivant près des mines. Trois mois plus tard, le Dr Melini a été la cible d'un attentat et a survécu à la tentative d'assassinat après avoir reçu sept balles. Le jour de l'attentat, 50 militants pour l'environnement au Guatemala ont reçu des menaces de mort. En octobre 2009, M. Melini est venu au Canada pour donner une série de conférences organisées par le Comité pour la justice sociale, une organisation de Montréal.

e-Au Courant : *Quelles sont les conséquences réelles de la décision rendue par la Cour suprême du Guatemala, qui a donné lieu à une modification du Code minier en vue de protéger les collectivités vivant près des mines?*

Yuri Melini : Cette décision met en évidence la primauté du droit des personnes à un environnement sain.

Le tribunal constitutionnel a rendu une décision (numéro 1491-2007) qui déclarait que les sept articles de la loi du Guatemala en matière d'exploitation minière, à savoir le Décret législatif 48-97, comprenaient un bon nombre de clauses jugées inconstitutionnelles. Plusieurs d'entre elles contrevenaient à la pérennité écologique ainsi qu'au droit des citoyens à un environnement sain. La décision du tribunal soutenait également l'utilisation durable des ressources du sous-sol, l'équilibre écologique et la protection de l'environnement.

Toutefois, cette décision est formulée en termes très généraux et ne comprend aucun énoncé traitant explicitement des droits des Autochtones.

e-Au Courant : *Quelles mesures faut-il prendre pour que les effets positifs du jugement du tribunal puissent vraiment se faire sentir ?*

Yuri Melini : Un nouveau projet de loi en matière d'exploitation des mines fait actuellement l'objet d'un débat à l'assemblée législative du Guatemala. En tant que représentant de CALAS, j'ai demandé à l'assemblée de voir à ce que la nouvelle loi tienne compte du jugement du tribunal constitutionnel qui avait tranché en faveur du respect des droits de la personne et de

l'environnement. Je m'efforce également de promouvoir le contrôle des pratiques d'exploitation pour garantir qu'elles se conforment aux normes définies par les lois sur l'environnement. Nous vérifions aussi la validité des permis d'exploitation minière qui sont octroyés en vertu de la loi, dont certaines clauses ont été déclarées inconstitutionnelles.

e-Au Courant : Prévoyez-vous de nouvelles contestations importantes sur le plan judiciaire?

Yuri Melini : Nous sommes en train d'examiner les dispositions du droit minier (Décret 48-97) ayant trait au respect des droits des populations autochtones et au recours à leur consentement éclairé préalable pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux termes de la Convention 169 de l'OIT (Organisation internationale du travail).

Nous envisageons aussi des actions judiciaires en ce qui concerne le permis Marlin, détenu par la société minière Goldcorp à San Miguel Ixtahuacan, San Marcos. Nous tenons à prouver que le Guatemala a enfreint les dispositions de la Convention 169 de l'OIT en négligeant de consulter les populations autochtones qui vivent aux abords du territoire réservé au projet. Nous verrons comment le tribunal réagira.

e-Au Courant : Le sommet de Copenhague arrive à grands pas. Qu'attendez-vous de cette rencontre? Que pourra-t-on en tirer selon vous?

Yuri Melini : J'ose croire que l'on parviendra à un accord sur les émissions de carbone dans l'atmosphère et que les gouvernements s'engageront à recourir à des moyens concrets pour freiner le réchauffement de la planète dans la mesure du possible.

e-Au Courant : Des organisations de la société civile canadienne collaborent à l'adoption de mesures visant à responsabiliser davantage les sociétés canadiennes qui exploitent des ressources à l'étranger. Que conseilleriez-vous à vos homologues canadiens dans leurs démarches en vue d'une loi plus stricte à l'égard des sociétés minières?

Yuri Melini : Nous devons absolument exiger que les sociétés minières fassent preuve de plus de transparence, et qu'elles se montrent respectueuses de l'environnement et des populations. Elles doivent se conformer à des normes environnementales plus rigoureuses et, avant tout, payer des redevances plus élevées et dédommager ceux à qui l'exploitation minière a porté préjudice.

e-Au Courant : En qualité de défenseur des droits des Autochtones, quels sont, à votre avis, les principaux problèmes auxquels les collectivités autochtones du Guatemala sont confrontées en matière de justice environnementale?

Yuri Melini : Il est important de mentionner l'exclusion, la discrimination, le racisme et le refus d'accorder ou de reconnaître la citoyenneté, de même que les injustices sociales ayant trait à l'accès aux terres, des actifs juridiquement reconnus, ainsi que l'absence d'une politique publique en matière de développement rural.

À cela faut-il ajouter l'absence de garanties juridiques relativement aux terres et territoires occupés par les Autochtones, ce qui contrevient aux dispositions de la convention 169 de l'OIT. Notons finalement que nul n'est disposé à entendre les Autochtones relativement au développement et à la vision qu'ils ont de leur milieu naturel.

e-Au Courant : Le jour où vous avez été la cible d'un attentat, cinquante militants du Guatemala ont reçu des menaces de mort à cause de leur travail pour la défense des valeurs environnementales. Par la suite, le Haut-Commissaire adjoint des Nations unies aux droits de l'homme a dénoncé l'agression dont vous avez

été victime et a récemment proposé bon nombre de recommandations relativement à la primauté du droit et à l'impunité au Guatemala. Selon vous, comment parviendra-t-on, au bout du compte, à traduire les auteurs de ces crimes en justice?

Yuri Melini : Le bureau du Procureur général du Guatemala accuse de sérieuses carences et n'a que très peu de pouvoir. En outre, plusieurs facteurs l'empêchent d'appliquer une politique capable de faire tomber la règle de l'impunité, et apte à protéger les écologistes et plus particulièrement les militants pour les droits de la personne. Dans mon cas, plus de douze mois se sont écoulés depuis le jour de l'attentat, soit le 4 septembre 2008, et les coupables courent encore.

e-Au Courant : Vous affirmez qu'il y a une relation entre la spiritualité, la paix et l'environnement. Comment ce rapport influence-t-il votre travail?

Yuri Melini : Ma spiritualité réside dans une foi inébranlable, dans la certitude que ce que j'accomplis est juste et contribue au bien-être de la population ainsi qu'à la défense des intérêts de la collectivité.

À en juger par les attentats dont j'ai été la cible, certains semblent considérer mon travail pour la protection de l'environnement et des droits des citoyens comme un crime. Ceux qui m'ont voulu du mal m'ont infligé des blessures profondes qui ont failli m'être fatales. Toutefois, Dieu a permis que je demeure en vie. Peut-être a-t-il cherché à faire de moi un témoin de son amour et à me faire prendre conscience de la mission qu'il souhaite me voir accomplir.

Je n'éprouve aucune haine. Je cherche plutôt à faire preuve de magnanimité et à pardonner à ceux qui m'ont fait du mal. Toutefois, en tant que militant pour les droits de la personne, je tiens à ce que justice soit faite et que le mur de l'impunité s'écroule. Voilà ma principale source de motivation dans ce combat que je mène, inspiré par l'humilité, le courage et la foi, une trilogie qui m'apporte la paix spirituelle et physique.

e-Au Courant : En conclusion, qu'y a-t-il d'important que vous aimeriez ajouter?

Yuri Melini : J'aimerais dire ma gratitude à tous ceux et celles qui ont pensé à moi, qui ont prié pour moi et m'ont encouragé à poursuivre la lutte. Non seulement je ne regrette rien de ce que j'ai accompli, mais je poursuivrai cette voie sans crainte, fort de ma foi en Dieu et de ma volonté de mener à bien cette action juste pour le bien de tous.

Financer l'adaptation aux changements climatiques Leçons tirées de la réforme de l'aide Par Brian Tomlinson

Adaptation du document [Adaptation Financing for Climate Change: Taking Account of CSO Perspectives for Aid Reform](#)



Rues inondées à Accra, au Ghana.

© CIDA Photo: Roger LeMoynes

des émissions de gaz à effet de serre, à l'adaptation – en tenant compte des répercussions des changements climatiques sur la vie de millions de gens – et au transfert des technologies écologistes. Le financement de mesures d'adaptation, les objectifs contraignants et les technologies vertes sont les trois éléments essentiels et interdépendants d'un accord visant à relever les défis des changements climatiques pour toutes les populations du globe.

L'accord de Copenhague pour l'après 2012 doit comporter des engagements obligatoires de fonds substantiels de la part des pays donateurs. Les pays en développement réclament de nouveaux fonds appropriés et prévisibles, en plus de l'aide publique au développement (APD). Rien de moins ne sera pris en considération ni accepté comme une entente équitable par les pays en développement, à qui il faudra des ressources considérables pour s'adapter aux chocs climatiques inévitables et pour sortir leurs populations de la pauvreté tout en accédant aux technologies alternatives et écologistes susceptibles de réduire les émissions futures.

Dans un monde de contraintes climatiques, il est contraire à l'éthique et à la préservation de la dignité humaine de suggérer que des milliards de gens, ayant un accès limité à un gagne-pain décent, à une saine alimentation, à un toit, aux soins de santé et à l'éducation doivent renoncer au développement et assumer le coût des conditions climatiques dont ils ne sont nullement responsables.

Il est incontestable que les chocs du changement climatique se répercuteront principalement et plus directement sur les pays les plus pauvres où des milliards de personnes vulnérables vivent déjà dans la pauvreté. Il est incontestable aussi que les pays industrialisés les plus riches, qui sont la source même de 90 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre, doivent assumer l'écrasante responsabilité de s'attaquer à la crise.

Au Sommet des Nations unies sur les changements climatiques qui se tient à Copenhague en décembre prochain, les leaders du monde concluront un accord en vue de poursuivre la lutte contre les changements climatiques après 2012 (lorsque les ententes actuelles du Protocole de Kyoto prendront fin). Et le financement de l'adaptation au changement climatique constituera l'élément décisif du Sommet. En effet, il sera impossible de conclure un accord sur les objectifs urgents à atteindre si des fonds considérables et adéquats ne sont pas affectés à la réduction

Souvent incapables de se protéger en raison d'une infrastructure fragile et d'une faible résilience pour se relever des catastrophes dues au climat, les pays pauvres sont les premiers à souffrir des ratés du développement, des phénomènes météorologiques violents et des fluctuations climatiques brusques. Or, les collectivités pauvres et les personnes vulnérables des pays en développement ne peuvent être seulement « victimes » des changements climatiques, elles doivent aussi se comporter en protagonistes dans leur communauté non seulement pour adopter des mesures qui s'attaquent aux causes de la pauvreté, mais aussi pour mettre au point des stratégies locales de réduction de CO₂ qui favorisent l'adaptation aux changements et leur atténuation.

Il est clair que de nouvelles ressources financières doivent être débloquées d'urgence pour composer avec les changements climatiques. Cependant, les enseignements de l'aide au développement nous amènent à croire que les ressources financières qui ne s'appuient pas sur des structures efficaces et équitables peuvent donner une fausse impression de progrès aux citoyens comme aux pays donateurs, ainsi qu'aux personnes pauvres et marginalisées. Selon le [Reality of Aid Network](#) (réseau du Bilan de l'aide), malgré les engagements et les décaissements, au titre de l'aide, de milliards de dollars au cours des dernières décennies, les politiques et pratiques l'ont rendu peu efficace dans la réalisation de son objectif, soit de réduire considérablement la pauvreté et l'inégalité dans le monde. La pauvreté et l'inégalité sont des variables cruciales de la vulnérabilité au changement climatique.

« Dans un monde de contraintes climatiques, il est contraire à l'éthique et à la préservation de la dignité humaine de suggérer que des milliards de gens, ayant un accès limité à un gagne-pain décent, à une saine alimentation, à un toit, aux soins de santé et à l'éducation doivent renoncer au développement et assumer le coût des conditions climatiques dont ils ne sont nullement responsables. »

Les organisations de la société civile (OSC) réclament des réformes de l'aide pour améliorer leur efficacité en matière de développement. Selon les OSC, l'aide ne peut être efficace que si elle est évaluée en fonction de son action directe et viable sur la réduction de la pauvreté, sur l'égalité et sur les droits des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour que l'aide soit efficace, il est essentiel que ces personnes participent aux processus démocratiques à l'échelon national et local. L'aide à l'étranger ne doit pas être considérée comme « la solution » à la pauvreté, mais plutôt servir de catalyseur pour renforcer la capacité des plus pauvres d'exercer leur droit au développement et à des moyens d'existence raisonnables.

Pour que les participants au Sommet des Nations unies sur les changements climatiques parviennent à un accord juste et équitable, ils doivent se pencher sur un certain nombre de questions cruciales : Quels moyens financiers sont nécessaires à l'adaptation? Comment évaluer les besoins financiers? Comment gérer les fonds? Et comment l'efficacité de l'aide et les leçons qu'on a tirées seront intégrées aux projets d'adaptation et d'atténuation?

Adaptation aux changements climatiques : le financement

Quelles sommes les pays développés doivent-ils engager au cours des prochaines décennies pour financer les mesures d'adaptation au changement climatique? Il n'est pas possible de déterminer avec exactitude les niveaux de financement nécessaires, vu les nombreux impondérables, dont :

- l'étendue et la nature des effets des changements climatiques survenus durant des décennies;
- les éléments qui seront couverts par les fonds destinés à l'adaptation et leur interaction avec le financement du développement;
- les sources du financement – public ou privé – accordé à l'assistance humanitaire à court terme et à la gestion des effets du changement climatique à moyen et à long terme.

Dans son [Rapport sur le développement dans le monde](#) 2010, la Banque mondiale estime que pour financer l'adaptation, il faudrait débloquer en moyenne 75 milliards \$ US annuellement sur 40 ans, de 2010 à 2050. Un quart de cette somme couvrirait les fonds privés, ce qui ramènerait les chiffres à 56 milliards. La Banque mondiale admet, cependant, que ce calcul pourrait ne pas tenir compte de la diversité des mesures d'adaptation éventuelles, ni du besoin d'adaptation aux répercussions non commerciales, notamment sur la santé et sur les écosystèmes naturels. La Banque mondiale considère que pour être plus réaliste, il faudrait assurer un financement annuel de 61 milliards \$ US.

Quelle part du financement de l'adaptation de 61 milliards de la Banque mondiale incombera au Canada? En présumant que le financement proviendrait exclusivement des 23 gouvernements donateurs qui font rapport de l'APD au Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE, la part du Canada serait de 3,7 p. 100, soit en moyenne 2,2 milliards par année.

À titre de référence, le total de l'aide publique au développement était de 119,8 milliards \$ US en 2008. Selon un rapport au CAD, la part du Canada s'élève à 4,75 milliards pour 2008. Si la somme supplémentaire de 2,2 milliards \$ US affectée à l'adaptation au changement climatique est transférée aux contribuables canadiens, ceux-ci auraient à verser au titre de l'impôt en moyenne 195 \$ CAN ou 50 cents par jour par contribuable. Le Canada pourrait alors atteindre au cours de la prochaine décennie l'objectif fixé par les Nations unies de 0,7 p. 100 du revenu national brut (RNB) pour l'aide et, du même coup, remplir ses obligations relatives au fonds d'adaptation en engageant des dépenses annuelles par l'imposition d'une charge fiscale moyenne de 265 \$ CAN par année, soit moins d'un dollar par jour, par contribuable.

Financement de l'adaptation : devrait-on l'imputer à l'APD?

Des milliards de personnes vivent déjà dans la pauvreté et sont marginalisées par les circonstances économiques sociales et politiques. Les changements climatiques ont des effets à long terme sur l'environnement et créent d'autres conditions qui les privent davantage de leurs droits à l'eau, à la terre, à un gagne-pain et aux soins de santé.

Les OSC s'efforcent de faire valoir une approche de la coopération au développement et de l'APD qui délaisse le « cadre de charité » pour promouvoir un cadre axé sur les normes internationales des droits de la personne. À bien des égards, l'adaptation concerne aussi le droit,

pour les populations touchées dans les pays pauvres, d'accroître leur résilience et leur aptitude à faire face aux effets prévisibles des changements climatiques sur leurs terres, sur leur santé ou sur l'eau potable.

L'adaptation efficace, tout comme le développement efficace, requiert une connaissance des liens complexes existant à l'échelon local entre les conditions humaines et écologiques. Il est possible d'envisager l'adaptation comme un processus continu, en commençant par considérer les effets du changement climatique, entre autres, sur les interventions d'urgence ou sur le développement d'une infrastructure dans des régions, pour ensuite trouver des solutions aux vulnérabilités, par exemple, aux systèmes de santé déficients. Ces vulnérabilités pourraient ne pas découler exclusivement du changement climatique, mais s'avèrent un point de départ pour une adaptation efficace.

Étant donné qu'il existe un lien étroit entre l'adaptation et le développement, ne faudrait-il pas imputer le financement de l'adaptation à l'APD?



L'adaptation efficace, tout comme le développement efficace, requiert une connaissance des liens complexes existant à l'échelon local entre les conditions humaines et écologiques.



De nombreux donateurs financent déjà l'adaptation au changement climatique à même leur budget d'APD. Mais en procédant ainsi, ces donateurs font fi des engagements pris en 1992 lors de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de ne pas imputer l'adaptation et l'atténuation à l'APD. Les fonds alloués à l'adaptation doivent provenir d'autres sources et s'ajouter aux engagements actuels et futurs des donateurs qui visent l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100 du RNB fixé par les Nations unies pour les dépenses d'aide.

En ce qui concerne le financement affecté au changement climatique, la transparence s'avère essentielle. Le CAD devrait convoquer un groupe d'experts dans le domaine et, en nombre égal, des donateurs, des gouvernements bénéficiaires et des OSC en vue d'établir des marqueurs précis pour tout financement de l'adaptation ou de l'atténuation imputée à l'APD par les donateurs dans leur rapport au CAD. Grâce à ces marqueurs, les donateurs seraient tenus, dans les rapports et à l'occasion des examens par les pairs du CAD, de justifier leur rendement au regard de l'engagement de longue date en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 au titre de l'APD, ainsi que l'obligation contractée conformément à la CCNUCC de contribuer au fonds sur le climat en sus de l'APD.

Gestion du financement

Les pays en développement, soutenus par les OSC, demandent instamment que les engagements en vue du financement de l'adaptation soient aménagés dans la CCNUCC, et ne constituent pas des fonds parallèles dont la gestion serait confiée à la Banque mondiale ou à d'autres grands organismes bilatéraux de donateurs. Un fonds intégré à la CCNUCC serait géré de façon

équilibrée et équitable par toutes les parties à la Convention qui détermineraient les programmes et priorités relatifs au financement. La Banque mondiale manque de crédibilité à cause de ses politiques et pratiques qui visent à promouvoir, sur une grande échelle, des investissements dans les énergies non renouvelables, particulièrement les solutions à base de charbon. On ne peut donc lui confier le financement des mécanismes d'adaptation et d'atténuation.

Leçons relatives à l'efficacité du développement

Un fonds de la CCNUCC devrait tirer parti de l'expérience acquise en matière d'efficacité de l'aide. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide entérinée en 2005 et le programme d'action issu du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra en 2008 sont des cadres qui établissent les engagements en matière d'efficacité du développement entre donateurs et gouvernements des pays en développement.

Si les OSC ont bien accueilli les principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris, qui comprend la prise en charge par les pays et la responsabilité mutuelle, elles ont toutefois critiqué le peu de progrès réalisé par les donateurs relativement aux principes, ainsi que le manque de visée pour la réalisation de réformes plus poussées, soit d'éliminer les conditions de l'aide imposées par les donateurs et l'assistance technique dictée par eux. L'efficacité de douzaines de fonds parallèles octroyés à la coopération au développement est contestée. En effet, on estime qu'ils ont diminué la capacité déjà faible des pays en cause de mettre en œuvre des stratégies de développement cohérentes.

Lors du Forum de haut niveau d'Accra, les OSC ont engagé les donateurs et les gouvernements à prioriser le principe de prise en charge par les pays, et de renforcer l'appropriation démocratique. Les députés, les organisations de la société civile et les populations doivent s'engager à fixer les priorités d'aide et de développement à l'échelon local. Cette démarche vaut également pour les changements climatiques.

Le Programme d'action d'Accra (PAA) établit un lien entre l'efficacité de l'aide et l'égalité entre les sexes, le respect des droits de la personne, et la viabilité environnementale qui constituent des conditions préalables aux retombées positives et durables sur la vie ainsi que sur le potentiel des femmes, des hommes et des enfants qui vivent dans la pauvreté.

Le PAA reconnaît aussi que les OSC sont des acteurs à part entière dont les initiatives viennent compléter celles des gouvernements. Les OSC s'appuient sur le PAA pour promouvoir un cadre d'efficacité en matière de développement (qui examine notamment les conditions existantes susceptibles de maximiser les effets de l'aide sur les personnes pauvres et marginalisées).

Un cadre relatif à l'efficacité du développement est également pertinent lorsqu'il s'agit d'initiatives de financement destinées à l'adaptation. À court ou à moyen terme, l'adaptation aux changements climatiques dans les pays pauvres est liée à l'atteinte de meilleurs résultats de développement pour les personnes pauvres et vulnérables. Les interventions humanitaires d'urgence devraient aider à renforcer les stratégies de prévention des catastrophes, et offrir un programme de relèvement et de reconstruction comme moyen de transition vers un développement efficace.

Quelles réformes particulières de l'aide s'avèrent pertinentes à moyen et à long terme pour assurer le financement de l'adaptation?

1. **Prise en charge démocratique par le pays :** Des quatre décennies d'expérience en développement, il ressort incontestablement un enseignement, à savoir que les interventions en développement ne peuvent être télécommandées de l'extérieur par les donateurs. Dans le même ordre d'idée, l'adaptation aux changements climatiques, qui favorise réellement les plus vulnérables, ne peut consister en transferts de ressources ciblant uniquement l'infrastructure et les questions techniques. Il importe d'instaurer des processus démocratiques.

Les changements en matière de développement exacerbent souvent les luttes politiques hautement conflictuelles en vue d'une égalité accrue et de la réalisation des droits politiques à tous les échelons de la société. Le changement climatique peut nuire de diverses manières aux intérêts économiques. Certains auront accès au pouvoir politique et pourront alors exercer une influence sur le processus d'adaptation aux dépens des autres. La viabilité du changement pour les plus vulnérables dépendra par conséquent du renforcement d'actions menées par des citoyens organisés, souvent dans leurs communautés, et de l'assurance d'avoir accès à un État fort, attentif et doté des capacités de mettre en œuvre des politiques.

La prise en charge démocratique par les pays doit être le principe par excellence d'établissement des priorités et des approches relatives à l'adaptation. Pour assurer le financement de l'adaptation, les donateurs doivent travailler de concert avec les gouvernements et les organisations de citoyens pour que les processus de planification inclusifs intègrent l'adaptation au changement climatique à l'ensemble des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. D'autres voies de développement qui s'appuient sur le savoir doivent être aménagées dans les processus qui prennent en compte les populations marginalisées.

2. **Refus des conditions politiques :** Le principe du « pollueur-payeur » annonce clairement les diverses responsabilités au regard de l'adaptation ainsi que l'obligation du donateur de la financer. Mais comment devraient collaborer les donateurs et leurs homologues des pays en développement pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'adaptation? En ce qui concerne l'APD, le bilan est clair : les priorités et les conditionnalités attachées à l'aide par les donateurs n'ont pas réussi à réduire la pauvreté ni les inégalités. Les arrangements en vue du financement de l'adaptation ne doivent pas être tributaires de conditions politiques imposées par les donateurs.
3. **Les normes internationales en matière de droits de la personne :** Les OSC préconisent une relation donateur-donataire qui se fonde sur les responsabilités partagées et la reddition de compte conformément aux normes internationales des droits de la personne, qui devraient servir de guide pour l'adaptation au changement.

Il est crucial que le financement de l'adaptation cible les populations à risque qui ont la plus faible capacité de résilience et qu'il leur accorde la priorité. Les femmes pauvres et vulnérables seront particulièrement touchées par les changements climatiques, et les

stratégies nationales relatives au programme d'adaptation n'auront des résultats que si l'on fait la promotion de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités des femmes de réclamer leurs droits. Dans un cadre d'action axé sur les droits de la personne, les politiques de développement et d'adaptation, de la part des donateurs et des gouvernements de pays en développement, doivent faire preuve d'une diligence raisonnable quant à l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour éviter que les populations ne deviennent plus vulnérables aux chocs climatiques. Pour ce faire, les donateurs et les gouvernements des pays en développement doivent cibler les causes structurelles et systémiques sous-jacentes à la vulnérabilité, telles que la pauvreté, l'inégalité entre les sexes ou les pratiques agricoles non viables.

4. **Non à la fragmentation des projets :** Les donateurs reconnaissent de plus en plus que les projets d'aide distincts ou cloisonnés, en tant que principaux modes de prestation de l'aide, réduisent les retombées des ressources investies dans le développement. La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra demandent instamment aux donateurs et aux partenaires dans le développement d'affecter plus de ressources d'aide dans le cadre des approches par programme pour le financement de plans de développement intégrés (par ex., un plan gouvernemental en vue de rendre l'éducation accessible à tous les citoyens).

Étant donné que les changements se répercutent sur tous les secteurs (agriculture, eau, santé, gestion des catastrophes, etc.), les initiatives d'adaptation ne peuvent être cloisonnées en projets de changement climatique distincts. L'approche par projet peut donner lieu aussi à un financement imprévisible. Malheureusement, les mécanismes de financement actuels, gérés par la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux, ont renforcé ce modèle de projet, ce qui rend l'aide imprévisible.

5. **Transparence, apprentissage et reddition de comptes :** Le financement de l'adaptation doit se conformer aux normes les plus élevées de transparence et d'accès à l'information. Étant donné l'imprévisibilité des effets des changements climatiques au cours des 20 à 30 prochaines années, il est crucial de faire preuve de souplesse, de concevoir une programmation itérative et de saisir les occasions d'expérimenter et d'innover.

Par ailleurs, il faut déplorer le fait que les approches actuelles des donateurs en matière d'aide sont souvent soumises à des cadres étroits de gestion axée sur les résultats. Les OSC ont critiqué ces outils de gestion par les résultats, parce que les donateurs ont tendance à les utiliser comme instruments de surveillance plutôt qu'instruments de mesure, d'apprentissage et d'adaptation pour réaliser des progrès significatifs en matière de développement.

6. **Réaménagement de l'aide :** Un réaménagement équitable de l'aide est depuis longtemps une question prédominante pour les gouvernements des pays en développement et les OSC. Tout fonds intégré à la CCNUCC au titre du financement de l'adaptation doit représenter un modèle de gouvernance équitable en coopération internationale. Il faut renforcer le système des Nations unies pour que cette organisation s'approprie les mécanismes de financement et mette de l'avant des politiques mondiales cohérentes pour le développement.

Pour que les participants au prochain Sommet des Nations unies sur les changements climatiques parviennent à un accord sur l'adaptation qui soit juste et équitable, il faut adopter un nouveau paradigme axé sur le développement des populations. Il faut que les voix des pauvres et des marginalisés se fassent entendre. Il faut promouvoir leur droit de vivre sans pauvreté et d'avoir accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation. De plus, les pays développés doivent rendre compte de leurs actions qui provoquent les changements climatiques. Il y va des moyens de subsistance, des vies et de la santé même de notre planète.

Brian Tomlinson est analyste des politiques de l'aide au CCCI.

Pour en savoir davantage

- Adaptation du document [*Adaptation Financing for Climate Change: Taking Account of CSO Perspectives for Aid Reform*](#) — disponible en anglais seulement.
- [*Rapport sur le développement dans le monde 2010 de la Banque mondiale*](#)
- [*Reality of Aid*](#)
- [*Au-delà de l'aide*](#)
- [*Towards a Global Climate Fund*](#)

Environnement fragile, État fragile : conflits, crises et changements climatiques
Par Surendrini Wijeyaratne

« La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables. » – Principe 25 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement



Cours d'eau à sec au Kenya.

Les changements climatiques, en aggravant les effets néfastes de la dégradation environnementale, contribuent à l'augmentation de la pauvreté et à la marginalisation et engendrent des conflits violents. L'intensité accrue et la fréquence des catastrophes naturelles liées au climat, notamment les inondations, les sécheresses et les cyclones, accroissent la fréquence des catastrophes humanitaires. Les États fragiles, dont la capacité de réagir à une situation de crise est déjà limitée, seront encore plus fragilisés lorsqu'ils auront à faire face simultanément au problème de la pauvreté, aux conflits, aux situations de crise et aux changements climatiques.

Le [Bureau de la coordination des affaires humanitaires](#) (OCHA) des Nations unies estime que chaque année, 250 millions de personnes sont touchées par des catastrophes naturelles. La plupart de ces catastrophes sont liées au climat, comme les sécheresses et les inondations. Des catastrophes humanitaires surviennent lorsque des désastres naturels comme les sécheresses et les inondations se présentent dans une situation de vulnérabilité humaine, comme la pauvreté, le déplacement de populations et la perte de terres et de moyens de subsistance. Grosso modo 90 p. 100 des catastrophes frappent près de 80 p.100 de la population mondiale dans des pays en développement. Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes marginalisées sur les plans politique et socioéconomique sont les plus durement touchés par les répercussions des crises humanitaires.

Des conflits violents peuvent survenir lorsque des collectivités luttent entre elles pour l'accès à des ressources limitées ou, même là où abondent les richesses naturelles, lorsque celles-ci sont pillées et exploitées par des groupes armés, des sociétés multinationales et des profiteurs.

L'aptitude d'un État à gouverner et à distribuer ses ressources naturelles détermine dans quelle mesure la question des ressources environnementales a une incidence sur l'instabilité politique et sociale.

Les frustrations découlant d'un accès inéquitable aux ressources s'associent à d'autres facteurs sociaux, culturels, économiques ou politiques, ce qui peut engendrer des conflits violents. Pour bien des pays en développement, la prévention des conflits violents et l'intervention en cas de conflit, la dégradation environnementale et les catastrophes représentent déjà un défi. Dans les États fragiles, les changements climatiques rendent la situation encore plus complexe.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES ÉTATS FRAGILES

Les conflits

Comment les changements climatiques se répercuteront-ils sur les États fragiles? Les changements climatiques représentent un problème de plus pour les États fragiles qui ont une faible capacité de gouvernance. Ils risquent de favoriser la dégradation environnementale, en minant davantage la capacité de résistance des collectivités locales et des États. Ils peuvent exacerber d'autres facteurs de tensions sociales, économiques et politiques, surtout au sein des populations dont la subsistance dépend largement des ressources naturelles.

L'[International Crisis Group](#), qui se penche sur la question de la prévention des conflits internationaux, a déterminé trois facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques :

- le niveau de dépendance d'une société aux ressources naturelles et aux écoservices;
- le niveau de sensibilité aux changements climatiques des biens et services essentiels pour les sociétés;
- la capacité d'adaptation des sociétés aux changements qui touchent ces ressources et ces services.

Dans son rapport intitulé *Climate of Conflict*, l'organisation [International Alert](#) (IA) mentionne l'instabilité politique, la situation économique difficile, l'insécurité alimentaire et les migrations massives comme étant des facteurs de risque susceptibles d'engendrer la violence dans les pays en voie de développement. Selon le rapport, 2,7 milliards de personnes vivant dans 46 pays s'exposent à des risques élevés de violence à court terme à cause des répercussions des changements climatiques qui ravivent les tensions économiques, sociales et politiques existantes. Selon l'IA, les gouvernements et les citoyens de ces 46 pays font déjà face au double défi des changements climatiques et des conflits violents. Le rapport indique également que 56 autres pays ont été déclarés vulnérables en raison de leur instabilité politique.

Le cas du Soudan

La dégradation de l'environnement s'ajoute aux causes du conflit qui sévit dans la région du Darfour, au Soudan. La majeure partie du Soudan se trouve dans le Sahel, une région qui, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est l'une des plus menacées au monde par la sécheresse. Les tensions qui opposent les éleveurs et les fermiers pour l'accès aux terres et aux pâturages existent depuis bien longtemps. Toutefois, la sécheresse qui ne cesse de sévir, entraînant une rareté d'eau et de pâturages, aggrave par la même occasion ce conflit déjà complexe et brutal.

L'exemple du Darfour illustre le surcroît de difficultés que représentent les changements climatiques dans les États fragiles déjà en proie aux conflits. Les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques ne peuvent être examinés sans tenir compte des relations entre l'État et les citoyens. Il est donc d'une importance cruciale de se pencher sur les réactions du gouvernement soudanais et de la communauté internationale face à la vulnérabilité croissante causée par les changements climatiques. De nombreux spécialistes en matière de conflits ont précisé que ni les changements climatiques ni les conflits entre les tribus dus aux ressources limitées ne pouvaient constituer les seuls facteurs des tensions observées au Darfour. Il est en l'occurrence important d'examiner la façon dont le gouvernement répartit les ressources naturelles parmi les tribus, les groupes ethniques ou les autres collectivités du pays, et son incapacité, voire sa réticence, à prendre des mesures pour contrer la montée des tensions engendrées par la dégradation des ressources naturelles, elle-même tributaire des changements climatiques.

Quatre points pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques lors de conflits et de situations de crise :

1. Pour les États fragiles, l'adaptation aux changements climatiques devrait faire partie des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix, notamment dans les plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).
2. Les cadres stratégiques d'adaptation aux niveaux international, national et local devraient comprendre une analyse des conflits et intégrer des objectifs de réduction des risques de catastrophes, comme mentionné dans la Déclaration de Hyogo et dans le Plan d'action sur la réduction des catastrophes.
3. Les politiques et programmes de consolidation de la paix et de redressement devraient tenir compte de l'incidence des changements climatiques sur les femmes et les hommes vulnérables et devraient renforcer les capacités d'adaptation des États et des collectivités locales.
4. Les intervenants des secteurs humanitaires et du développement et les groupes qui se penchent sur la question des changements climatiques doivent travailler ensemble pour assurer une approche cohérente de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes.



Il est possible de limiter les conséquences humanitaires néfastes des changements climatiques, notamment les morts, les pertes de moyens de subsistance, les maladies et les déplacements massifs, si du financement est accordé aux initiatives d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes.



La crise humanitaire

Selon le BCAH, quelque 634 millions de personnes vivant dans des régions côtières à risque et 2 milliards de personnes habitant des régions arides connaîtront de lourdes perturbations liées à l'eau. Les pays en développement les moins avancés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est sont aux prises à la fois avec la pauvreté, des conflits et des crises humanitaires. En un an seulement, un pays de ces régions pourrait connaître deux ou trois types de catastrophes naturelles telles que des inondations, des sécheresses et des cyclones, ce qui éprouvera lourdement les mécanismes d'adaptation de la collectivité et ceux de l'État.

Les interventions humanitaires se concentrent depuis toujours sur les vies à sauver, la gravité de la catastrophe étant mesurée en termes « humains », selon le nombre de morts, de blessés, de malades, de personnes déplacées ou ayant perdu leurs moyens de subsistance, etc. Des décennies d'expérience dans le domaine humanitaire nous ont appris qu'il ne suffit pas d'intervenir en cas de catastrophes. La prévention et la préparation sont tout aussi importantes. La réduction du risque de catastrophe, qui vise à diminuer l'exposition aux catastrophes comme des sécheresses, des inondations et des cyclones en augmentant la résistance des collectivités, est d'une importance cruciale pour les pays en développement les plus touchés par les effets nocifs des changements climatiques.

Il est possible de limiter les conséquences humanitaires néfastes des changements climatiques, notamment les morts, les pertes de moyens de subsistance, les maladies et les déplacements massifs, si du financement est accordé aux initiatives d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes.

LA RÉACTION AUX CONFLITS, AUX CRISES ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les stratégies d'adaptation qui tiennent compte des conflits

La sensibilité aux conflits repose sur une analyse des sources et éléments déclencheurs des tensions, des parties prenantes et des groupes touchés ainsi que du contexte politique dans lequel un programme est mis en place. La sensibilité aux conflits peut aussi comprendre des mesures de promotion de la tolérance sociale et de la lutte contre la discrimination, d'inclusion et de démarginalisation, ainsi qu'un accès garanti aux avantages des programmes.

À moins qu'elles ne tiennent aussi compte de la sensibilité aux conflits, les stratégies d'adaptation ne parviendront pas à diminuer les tensions sociales qui persistent dans les États fragilisés; au contraire, elles pourraient même provoquer plus d'instabilité et engendrer de nouveaux conflits. Par exemple dans le nord du Kenya, le simple fait d'accroître la production agricole dans les régions arides et semi-arides en vue d'augmenter la sécurité alimentaire pourrait augmenter les tensions avec les communautés pastorales si les besoins en terres et en eau de ces populations ne sont pas pris en compte.

Les efforts d'adaptation peuvent concourir à la paix en favorisant le respect de la justice sociale, des droits de la personne et de l'égalité entre les sexes et en veillant à ce que tous les membres

des collectivités vulnérables et marginalisées en profitent. En ce sens, l'adaptation peut être un avantage en matière de prévention des conflits.

Toutefois, il n'existe jusqu'à présent que très peu de directives, voire aucune, pour l'intégration des approches tenant compte des conflits dans les programmes et politiques d'adaptation. Il n'y a pas eu de résolutions claires quant à la paix et aux conflits dans les cadres de travail d'adaptation et les énoncés de politiques. Par exemple, le cadre stratégique d'adaptation aux changements climatiques du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ne fait aucune référence à l'analyse des conflits. L'absence de la question des conflits, particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'adaptation visant les États fragiles et exposés à des conflits dans le cadre de travail du PNUD, indique qu'on ne s'est pas encore penché sur les liens entre l'adaptation aux changements climatiques et les programmes qui abordent la question de la fragilité et des conflits.

L'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes

Les catastrophes surviennent lorsque des dangers écologiques se présentent dans une situation de vulnérabilité physique, sociale et économique, ce qui entraîne des

répercussions néfastes comme la mort, la perte des moyens de subsistance et le déplacement de populations.

En 2005, 168 gouvernements ont signé la [Déclaration de Hyogo](#) qui jette les fondations d'un plan d'action visant à réduire les risques de catastrophes. Le plan d'action prévoit l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes de développement en vue d'offrir une résistance systématique aux événements météorologiques extrêmes.

Le secteur de l'aide humanitaire travaille à intégrer l'adaptation aux programmes d'intervention humanitaire et de réduction des risques de catastrophes. De façon similaire, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques devraient incorporer dans leurs cadres de travail la réduction des risques de catastrophes et celle-ci devrait avoir accès au financement des initiatives d'adaptation.

Les groupes humanitaires et les groupes qui se penchent sur le développement et les changements climatiques ont tous des rôles cruciaux à jouer pour veiller au soutien de la réduction des risques de catastrophes dans les collectivités vulnérables. Les trois secteurs d'intervention doivent travailler ensemble, stratégiquement, pour assurer la cohérence et la complémentarité des cadres de travail en matière d'adaptation, de stratégies et de programmes de développement en vue de réduire les risques de catastrophes.

L'adaptation aux changements climatiques et la consolidation de la paix

La consolidation de la paix, qui s'appliquait initialement aux situations post-conflit, désigne maintenant plus largement un ensemble d'activités menées à l'échelle internationale, nationale et locale dans le but de favoriser la stabilité et de mettre fin à la violence.

Les spécialistes en matière de consolidation de la paix reconnaissent l'importance des programmes écologiquement durables qui établissent un lien entre les ressources naturelles et les conflits dans certains pays comme le Soudan et le Kenya. Cependant, ces intervenants, tout comme les décideurs, n'ont pas encore accordé suffisamment d'attention aux effets des changements climatiques sur leur travail, ni à la manière d'introduire davantage la variante climatique dans les programmes de consolidation de la paix.

L'environnement ainsi que les changements climatiques peuvent devenir des facteurs de consolidation de la paix dans les zones de conflits. Les changements climatiques pourraient s'avérer un élément mobilisateur qui amènerait les antagonistes à faire front commun

devant cette menace commune et à viser un objectif unificateur : la protection et le partage des ressources.

La dynamique entre la consolidation de la paix et les changements climatiques commence à peine à s'imposer. Il faudra s'appliquer encore davantage pour tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques dans l'analyse des conflits et des initiatives de consolidation de la paix. Les intervenants dans ce domaine doivent agir de façon proactive et s'engager dans cette nouvelle voie qu'est l'adaptation aux changements climatiques.

La protection des droits des personnes vulnérables

Les effets des changements climatiques affligent les plus démunis de la planète. C'est une nouvelle injustice qui met en danger leurs droits, comme l'accès à la terre, les moyens de subsistance et un gagne-pain. L'injustice environnementale, telle que l'accès inéquitable à la terre et à l'eau, peut favoriser l'accroissement de la pauvreté, la marginalisation, les crises humanitaires et la multiplication des conflits violents. Il est très important de protéger les collectivités vulnérables en prévenant les catastrophes naturelles et en réduisant les risques liés au climat, pour que ces populations qui contribuent le moins aux changements climatiques ne portent pas un fardeau disproportionné de la crise climatique. La gestion juste et équitable des ressources naturelles est cruciale autant pour le développement durable que pour une paix durable. La protection des droits des personnes les plus durement touchées par les changements climatiques passe par une meilleure compréhension des liens qui existent entre l'adaptation aux changements climatiques, la sensibilité aux conflits, la réduction des risques de catastrophes et la consolidation de la paix.

Surendrini Wijeyaratne est analyste des politiques en matière de consolidation de la paix et d'intervention humanitaire au CCCI.

Pour en savoir davantage

-
- [Bureau de la coordination des affaires humanitaires](#) (en anglais seulement)
 - [La Déclaration de Hyogo sur la réduction des risques liés aux catastrophes](#)
 - [International Alert](#) (en anglais seulement)

- [International Crisis Group](#)